



PREFET DE LA HAUTE-MARNE

Chaumont, le 19 janvier 2016.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Ouverture de la phase de restitution des surfaces non agricoles -SNA-

La direction départementale des territoires (DDT) informe que les nouvelles modalités d'instruction graphique relatives aux aides surfaciques de la PAC nécessitent de restituer les résultats de cette instruction à l'agriculteur afin qu'il signale toute erreur de traitement lors de la numérisation et la description des SNA.

Cette restitution sera consultable uniquement sur TéléPAC.

Si l'agriculteur constate, en consultant son dossier, une *erreur flagrante ou qui génère une différence de surface significative* sur l'identification d'une SNA, il pourra *imprimer* à partir de TéléPAC, la *fiche de la SNA concernée et y indiquer par écrit (en rouge) les erreurs* constatées (contour, type, caractéristiques...) assorties le cas échéant des justificatifs nécessaires. Il devra renvoyer cette fiche à la DDT par courrier car il ne sera pas possible de déclarer des modifications directement sur TéléPAC. Après expertise des retours signalés, la DDT fera les corrections dans le dossier, sans générer d'écart ni de pénalité pour l'agriculteur.

Attention: cette phase ne permet en aucun cas à l'agriculteur de modifier sa déclaration mais uniquement de signaler les erreurs constatées sur les SNA.

L'ouverture de cette procédure a été fixée, pour notre département, au 18 janvier (cela concerne environ 1500 dossiers qui ne comportent plus d'alertes bloquantes). Seules les remarques retournées rapidement par l'agriculteur à la DDT, pourront être intégrées dans TéléPAC pour sa déclaration PAC 2016.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Agnès CONSIGNY au 03 25 30 79 46 ou envoyer un courriel : ddt-telepac@haute-marne.gouv.fr

Contacts Presse :

Préfecture - Lysiane Brisbare : 03.25.30.22.54/06.86.80.52.55
D.D.T. - Myriam GILLET : 03.25.30.79.02